

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 6**3 janvier 2003****SOMMAIRE**

A + U Location, S.à r.l., Luxembourg	244	Editions Portalis, A.s.b.l., Luxembourg	275
Aepo S.A., Luxembourg	278	Ets. Guy Haeck & Fils, S.à r.l., Pétange	262
AKB International S.A., Luxembourg	273	Faraco S.A., Esch-sur-Alzette	256
Alvit S.A., Luxembourg	268	Fiduciaire Sofinter, S.à r.l., Munsbach	270
Alvit S.A., Luxembourg	268	Gavioli S.p.A., Dorsoduro, Venezia	279
Aparfi S.A., Luxembourg	271	Ghost P.C. S.A., Luxembourg	262
Aparfi S.A., Luxembourg	271	Gresham Holding S.A., Luxembourg	254
Austell Financière S.A., Luxembourg	253	H-G Participations, S.à r.l., Luxembourg	258
Banco Mercantil de São Paulo International S.A., Luxembourg	269	Hanner Lautesch Promotions S.A., Junglinster ..	253
Betsah, S.à r.l. et Cie S.C.A., Bertrange	266	Honsel International Technologies Holdings, S.à r.l., Luxembourg	255
Bruwill Technik Handel und Service S.A., Luxembourg	273	IFI B Lux S.A., Luxembourg	244
Busybee S.A. Holding, Luxembourg	270	IFI B Lux S.A., Luxembourg	244
C.P.H. S.A.H., Luxembourg	258	IFI B Lux S.A., Luxembourg	244
C.P.H. S.A.H., Luxembourg	258	IFI Lux S.A., Luxembourg	288
Cactus S.A., Bertrange	263	IFI Lux S.A., Luxembourg	288
Cactus S.A., Bertrange	263	IFI Lux S.A., Luxembourg	288
CC-Comcon, S.à r.l., Wasserbillig	278	IFI Lux S.A., Luxembourg	288
CC-Comcon, S.à r.l., Wasserbillig	279	IFI Lux S.A., Luxembourg	288
Cherty Holding S.A.	259	Immobilière de Moesdorf S.A., Junglinster	254
Cherty Holding S.A.	259	Immobilière Horizon, S.à r.l. & Cie S.E.C.A., Bertrange	265
Cherty Holding S.A.	259	Immobilière Kayl S.A., Bertrange	265
Cherty Holding S.A.	259	Immobilière Matheysberg S.A., Bertrange	265
Cherty Holding S.A.	259	Inbaso S.A., Luxembourg	267
Cherty Holding S.A.	259	Innovantis S.A., Luxembourg	245
Cherty Holding S.A.	259	Innovantis S.A., Luxembourg	245
Cherty Holding S.A.	260	Intertel & Co, Luxembourg	264
Cherty Holding S.A.	260	Intertel & Co, Luxembourg	264
Codetrans S.A., Bereldange	262	Intertel, S.à r.l., Luxembourg	268
Cofinvest S.A.H., Luxembourg	272	Intertel, S.à r.l., Luxembourg	268
Cofinvest S.A.H., Luxembourg	272	Intertel, S.à r.l., Luxembourg	268
Cofinvest S.A.H., Luxembourg	272	Italtriest International S.A., Luxembourg	243
Compagnie de l'Ours, S.à r.l., Luxembourg	261	Italtriest International S.A., Luxembourg	243
Compagnie de l'Ours, S.à r.l., Luxembourg	261	Kaki Holding S.A., Luxembourg	242
Compagnie Financière Otto, S.à r.l., Luxembourg	246	Kaki Holding S.A., Luxembourg	242
Discus S.A., Luxembourg	252	Kerr McGee Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	243
Discus S.A., Luxembourg	252	Kulmen S.A., Luxembourg	267
Discus S.A., Luxembourg	253	Kunert Beteiligung S.A., Luxembourg	260
Ecopol S.A.H., Luxembourg	257	Leesch Frères S.A., Windhof/Koerich	266
Ecopol S.A.H., Luxembourg	258	Lux-Terre S.A., Trintange	261
		Margal, S.à r.l., Bertrange	266
		MCS Finance S.A., Luxembourg	263

Mecan S.A., Angersberg	255	Service Technik Beratungs S.A., Luxembourg	275
Mediterranean Hotel Investments S.A., Luxembourg	278	Shorender S.A., Luxembourg	270
Melio Luxembourg International, S.à r.l., Munsbach	256	Shorender S.A., Luxembourg	270
Melio Luxembourg International, S.à r.l., Munsbach	256	Sita Software S.A., Niedercorn	246
Melio Luxembourg International, S.à r.l., Munsbach	257	SOPEM, Société de Participations Electro-Mécaniques S.A., Luxembourg	264
Melk-Zenter S.A., Angersberg	252	SOPEM, Société de Participations Electro-Mécaniques S.A., Luxembourg	264
Motor Lux S.A., Luxembourg	266	Société Civile Immobilière Um Moart, Grevenmacher	273
Motor Lux S.A., Luxembourg	267	Société Civile Immobilière Um Moart, Grevenmacher	274
Nascent Group S.A., Luxembourg	283	Sofisa Holding S.A., Bertrange	265
Nascent Group S.A., Luxembourg	287	Sogim S.A., Angersberg	254
Opera International Lux S.A., Luxembourg	269	Station de Service Kirpach S.A., Larochette	253
Opera International Lux S.A., Luxembourg	269	Sunflower Montessori Crèche, S.à r.l., Luxembourg	261
PCI - Professional Consultants International S.A., Luxembourg	275	The Swatch Group Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	271
Plusfin S.A., Luxembourg	263	The Swatch Group Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	271
Plusfin S.A., Luxembourg	263	Toy Park Holding S.A., Luxembourg	245
Protexia International S.A., Luxembourg	287	TPI Participations, S.à r.l., Luxembourg	257
Rayca Finance S.A., Luxembourg	262	Trans-Euroconcept 2000, S.à r.l., Munsbach	264
SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	265	Willingboro Holding S.A., Luxembourg	267
SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	265		
SEPAF S.A.H., Société d'Etudes et de Participations Financières, Luxembourg	272		

KAKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.358.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(89196/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

KAKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.358.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2002

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89197/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ITALTRIEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 65.122.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Signature

Un mandataire

(89075/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

ITALTRIEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 65.122.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 29 novembre 2002, que:
- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 ont été approuvés par l'Assemblée générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000;

- les mandats d'administrateur de M. Carlo Rodriguez, homme d'affaires, demeurant Via Ludovico di Breme, 79 à I-Milano, M. Pier Paolo Rodriguez, homme d'affaires, demeurant Via Ludovico di Breme, 79 à I-Milano and M. Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, à L-2661 Luxembourg et celui du commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, demeurant 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001-

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 54, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89076/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

KERR McGEE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 63.591.

EXTRAIT

1) En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de KERR McGEE LUXEMBOURG, S.à r.l., (la «Société») tenue extraordinairement le 16 octobre 2002, concernant l'augmentation de capital de EUR 122.324.550,- il est confirmé que:

- les parts de la société KERR McGEE LUXEMBOURG, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- KM GLOBAL Ltd. 504 parts
- KERR McGEE DUBLIN LIMITED 4.077.485 parts

2) En vertu du contrat de cession de parts daté du 17 octobre 2002, KM GLOBAL Ltd, ayant son siège social à TIDENT CORPORATE SERVICES (BAHAMAS) LIMITED, 1st Floor Kings Court, Bay Street, P.O. Box N-3944 Nassau, Bahamas, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 504 parts sociales d'une valeur de 30,- EUR, à la société KERR McGEE DUBLIN LIMITED, ayant son siège social à 6 Fitzwilliam, Dublin 2, Irlande.

Ainsi les parts de la société KERR McGEE LUXEMBOURG, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- KERR McGEE DUBLIN LIMITED 4.077.989 parts

3) En vertu des statuts de KM (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l., daté du 11 novembre 2002, aux termes desquels KERR McGEE DUBLIN Ltd a apporté l'ensemble de son passif et son actif à KM LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., il est confirmé ce qui suit:

- les parts de la société KERR McGEE LUXEMBOURG, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- KM (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l. 4.077.989 parts
Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature

L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89143/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFI B LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 58.824.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 25 novembre 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de IFI B LUX S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
- de procéder à la liquidation de la Société par réunion de toutes les actions en une seule main, les pertes cumulées excédant 75 % du capital souscrit.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(88895/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFI B LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 58.824.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 25 novembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IFI B LUX S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 11.102,98 (LUF 447.893,-) dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(88896/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFI B LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 58.824.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

(88897/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

A + U LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 287, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 45.368.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 3 septembre 2002

Les associés prennent à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège social de la société à L-2221 Luxembourg, 287, rue de Neudorf.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour copie sincère et conforme

Le gérant

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2002, vol. 271, fol. 85, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur.

(89118/561/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

TOY PARK HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.064.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 21 novembre 2002

L'an deux mille deux, le vingt et un novembre.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOY PARK HOLDING au siège social.

L'assemblée est ouverte à onze heures, sous la présidence de M. Carlo Acampora.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mme Giorgia Musso et comme scrutateur Mlle Antonietta Cordaro:

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. confirmation de la démission et décharge du commissaire aux comptes, Mme Claudia Mazza, et nomination de la Royal consulting & trust S.A., suivant procès-verbal du 26 janvier 2000;

2. substitution du commissaire aux comptes, Royal consulting & trust S.A.;

3. nomination de la société COMPTA, S.à r.l., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la Royal consulting & trust S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'Assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'Assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société COMPTA, S.à r.l., ayant son siège social à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89074/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

INNOVANTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 78.115.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(89150/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

INNOVANTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 78.115.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(89151/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SITA SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4602 Niedercorn, 220, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 72.552.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société, en date du 7 mars 2002 à 11.00 heures
Nominations

Est nommé commissaire aux comptes la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, en remplacement de la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Niedercorn, le 7 mars 2002.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2002, vol. 271, fol. 85, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(89117/561/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

**COMPAGNIE FINANCIERE OTTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OTTO FINANCIERE LUX, S.à r.l.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.934.

In the year two thousand and two, on the fifteenth day of November.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OTTO GLOBAL INVEST, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Charlotte (USA), on November 14, 2002.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of OTTO FINANCIERE LUX, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 82.934), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, of June 27, 2001, published in the *Mémorial C*, on the 5th of January 2002, n° 25.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the June 17, 2002, published in the *Mémorial C*, on the 30th of August 2002 n° 1266.

The appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the Company's name from OTTO FINANCIERE LUX, S.à r.l. to COMPAGNIE FINANCIERE OTTO, S.à r. l.

Second resolution

The sole partner decides to restate the Articles of Incorporation of the Company in their entirety, which shall read, in their English version, as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company, in Luxembourg and abroad, is:

- strategic counsel and assistance in industrial, economic, financial and business sectors;
- all real estate transactions concerning industrial and commercial goods, in all forms as well as any transactions in connection with real estate, business assets and rights attached to moveable property and real estate;
- the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities or assets of any kind, and the administration, control and development of its portfolio;
- all activities which may arise from the administration and technical, commercial and administrative assistance of the companies in which it holds directly or indirectly a participation;
- negotiation of any goods or services (whether manufactured or not);

all, directly or indirectly for its own account or on behalf of third parties, either solely, or with third parties, by way of incorporation of new companies, participation, subscription, purchase of securities, merger, alliance, holding company or administration of all goods or rights, or otherwise,

and generally, all real estate, financial, industrial and commercial operations, relating directly or indirectly to one of the purposes specified above or any similar or connected purpose or of a nature which favors the development of its business.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of COMPAGNIE FINANCIERE OTTO, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound by the joint signature of two managers. As long as Mr Ulrich Otto is a manager of the Company, the Company can also be bound by his individual signature.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least forty-eight hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Third resolution

The sole partner decides to accept the resignation of Dr. Klaus Wirbel as manager of the Company with effect as of the date hereof.

Fourth resolution

The sole partner decides to grant full discharge to Dr. Klaus Wirbel for his mandate as manager of the Company.

Fifth resolution

The sole partner decides to appoint Mr Daniel Zenaty, executive, residing at 28, rue Mahias, F-92100 Boulogne-Bilancourt, France, and Mr Karl Rolf Hasso von Hahn, lawyer, residing at Rondeel 35, D-22301 Hamburg, Germany, as new managers of the Company with effect as of the date hereof and for an indefinite period in addition to Mr Thierry Bernier and Mr Ulrich Otto.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred eighty euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

OTTO GLOBAL INVEST, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 43, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Charlotte (USA), le 14 novembre 2002.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de la société à responsabilité limitée OTTO FINANCIERE LUX, S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 82.934), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C, le 5 janvier 2002, n° 25.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C, le 30 août 2002, numéro 1266.

Lequel comparant représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de OTTO FINANCIERE LUX, S.à r.l. en COMPAGNIE FINANCIERE OTTO, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de refonder les statuts de la Société dans leur totalité, lesquels auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger:

le conseil en stratégie et l'assistance en matière industrielle, économique, financière et commerciale;

- toutes transactions immobilières portant sur des biens industriels et commerciaux, sous quelque forme que ce soit et toutes opérations quelconques se rapportant aux immeubles, fonds de commerce et droits mobiliers et immobiliers;

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières ou avoirs de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- toutes activités pouvant être nécessitées par la gestion et l'assistance technique, commerciale et administrative des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation;

- le négoce de tous produits ou services (manufacturés ou non);

le tout, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en gérance de tous biens ou droits, ou autrement,

et généralement, toutes opérations immobilières, financières, industrielles et commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de COMPAGNIE FINANCIERE OTTO, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants. Tant que Monsieur Ulrich Otto sera gérant de la Société, celle-ci pourra également être engagée par sa signature individuelle.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins quarante-huit heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le viceprésident, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés

depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Dr. Klaus Wirbel en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner pleine décharge à Dr. Klaus Wirbel pour son mandat de gérant de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Daniel Zenaty, cadre dirigeant de sociétés, demeurant à 28 rue Mahias, F-92100 Boulogne-Billancourt, France, et Monsieur Karl Rolf Hasso von Hahn, avocat, demeurant à Rondeel 35, D-22301 Hambourg, Allemagne, en tant que nouveaux gérants de la Société en addition de Monsieur Thierry Bernier et Monsieur Ulrich Otto, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ huit cent quatre-vingts euros.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2002, vol. 873, fol. 15, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 décembre 2002.

J.-J. Wagner

(89057/239/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

MELK-ZENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 56.830.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Angelsberg en date du 16 août 2002 à 14.00 heures
Nominations

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur-délégué, Claude Wantz, datée le 16 août 2002, le remercie pour ses services rendus à la société et lui accorde pleine et entière décharge.

Sont élus administrateurs de la société pour un nouveau terme de six ans:

- Monsieur Arnold Lies, demeurant à L-3355 Leudelange, 154A, rue de la Gare
- Monsieur J. B. Tholl, demeurant à L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole
- Monsieur Jörg Peter Hartig, demeurant à D-Rascheid.

Est nommé commissaire aux comptes pour un nouveau terme de six ans:

- SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., domiciliée à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Angelsberg, le 16 août 2002.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 11 octobre 2002, vol. 271, fol. 99, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(89119/561/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

DISCUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 74.831.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 29 novembre 2002 que:

- Monsieur Norbert Schmitz, employé privé, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Maître Charles Duro, démissionnaire.

- Monsieur Jean-Marie Poos, employé privé, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Maître Philippe Morales, démissionnaire.

- Monsieur Luciano Avanzini, entrepreneur, demeurant à Brugherio (Italie), a été nommé Administrateur en remplacement de Maître Marianne Goebel, démissionnaire.

- Monsieur Eric Herremans, demeurant à Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de la Société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., démissionnaire.

- La durée de l'ensemble des mandats est fixée à un an et prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2003.

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg vers le 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 59, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89063/793/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

DISCUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 74.831.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 59, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(89068/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

DISCUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 74.831.

Le bilan de la société au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 59, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(89069/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

HANNER LAUTESCH PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.
R. C. Luxembourg B 49.632.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Junglinster en date du 18 octobre 2002 à 14.00 heures
Nomination

Est nommé commissaire aux comptes, la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, en remplacement de la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2006.

Junglinster, le 18 octobre 2002.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 31 octobre 2002, vol. 272, fol. 18, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(89120/561/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

**STATION DE SERVICE KIRPACH S.A., Société Anonyme,
(anc. GARAGE GOERGEN, succ. KIRPACH CLAUDE, S.à r.l.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 16, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 19.611.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 18 octobre 2002 à 14.00 heures
Nomination

Le mandat du commissaire aux comptes la société SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l. est remplacé par la société SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. avec siège à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Larochette, le 18 octobre 2002.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2002, vol. 272, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(89123/561/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.871.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUSTELL FINANCIERE S.A.

Signatures

Deux administrateurs

(89144/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

SOGIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 23.062.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège
de la société, en date du 19 septembre 2002 à 11.00 heures*

Nominations

Sont réélus administrateurs de la société pour un nouveau terme de six ans:

- Victor Feyder, viticulteur, demeurant à Merttert, 14, rue du Port;
- Victor Georges, cultivateur, demeurant à L-3341 Huncherange, 12, rue de l'Eglise;
- Léon Meyers, cultivateur, demeurant à L-9640 Boulaide, 14, rue Romaine;
- Joseph Jungen, directeur de société, demeurant à L-4986 Sanem, 27, rue du Moulin.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se prononcera sur les comptes annuels de l'année 2007.

L'assemblée générale décide de nommer administrateur-délégué: Monsieur Joseph Jungen, prénommé.

L'assemblée générale décide de nommer président du conseil d'administration: Monsieur Victor Feyder, prénommé.

Est nommé commissaire aux comptes la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. avec siège à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui prononcera sur les comptes annuels de l'année 2007.

Angelsberg, le 20 septembre 2002.

Pour copie sincère et conforme

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2002, vol. 272, fol. 32, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(89121/561/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IMMOBILIERE DE MOESDORF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.
R. C. Luxembourg B 42.040.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Junglinster en date du 28 octobre 2002 à 14.00 heures

Nomination

Le mandat du commissaire aux comptes, la société SRE REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., est remplacé par la société SRE REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. avec siège à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Ce mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Délibération sur l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales

Conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide à l'unanimité la continuation de la société.

Junglinster, le 28 octobre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2002, vol. 272, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(89124/561/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

GRESHAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 69.833.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(89149/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

MECAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 47.927.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège
de la société, en date du 3 octobre 2002 à 11.00 heures*

Nominations

Sont réélus administrateurs de la société pour un nouveau terme de six ans:

- Victor Feyder, viticulteur, demeurant à Mertert, 14, rue du Port;
- Victor Georges, cultivateur, demeurant à L-3341 Huncherange, 12, rue de l'Eglise;
- Léon Meyers, cultivateur, demeurant à L-9640 Boulaide, 14, rue Romaine;
- Joseph Jungen, directeur de société, demeurant à L-4986 Sanem, 27, rue du Moulin.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se prononcera sur les comptes annuels de l'année 2007.

L'assemblée générale décide de nommer administrateur-délégué: Monsieur Joseph Jungen, prénommé.

L'assemblée générale décide de nommer président du conseil d'administration: Monsieur Victor Feyder, prénommé.

Est nommé commissaire aux comptes pour un nouveau terme de six ans, la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. avec siège à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se prononcera sur les comptes annuels de l'année 2007.

Angelsberg, le 3 octobre 2002.

Pour copie sincère et conforme

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2002, vol. 272, fol. 32, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(89122/561/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

HONSEL INTERNATIONAL TECHNOLOGIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 14.294.250,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.895.

Suite à la révocation de M. Frank Töfflinger, Administrateur de Sociétés, THE CARLYLE GROUP, demeurant à Wankstrasse 25, D-85598 Baldham avec effet au 29 septembre 2002, à la démission de M. Allan Davis, Administrateur de Sociétés, demeurant à 2121 Lakeshore Road, Unit 602, Burlington, Ontario, Canada, du 29 septembre 2002 à la nomination à la même date de M. Werner Renzel, Chief Financial Officer, demeurant à Merianstrasse 11, 6176 Kronberg/Taunus, Allemagne, les gérants de la Société sont depuis cette date:

- M. Hans-Dieter Honsel, Chairman, HONSEL INTERNATIONAL TECHNOLOGIES HOLDINGS, demeurant à Casa Tamaro, CH-6574 Vira-Fosano.
- Mme Leslie Armitage, Managing Director, THE CARLYLE GROUP, demeurant à 917 Ridge Drive, Mc Lean, VA, 22101, USA.
- M. Werner Renzel, Chief Financial Officer, demeurant à Merianstrasse 11, 61476 Kronberg / Taunus, Allemagne.
- M. Jürgen Niedermeyer, Investment Banker, JUNID, GmbH, demeurant à Schillerstrasse 12C, D-61350 Bad Homburg.
- M. Anton Schneider, Advisor, THE CARLYLE GROUP, demeurant à Balthasarstrasse 79, D-50670 Köln.
- M. Dan Bellissimo, Associate, THE CARLYLE GROUP, demeurant à 3401 38th Street, NW 520, Washington D.C., 20016 USA.
- M. David Squier, Advisor, THE CARLYLE GROUP, demeurant à 56 Laurel Road, New Canaan, CT 06840 USA.
- M. Engelbert Heimes, HONSEL GmbH & CO K.G., demeurant à Gladiolenweg 5, D-57368 Lennestadt.
- M. Hans Albrecht, Managing Director, THE CARLYLE GROUP, demeurant à Munich D-81479.
- M. Wolfgang Vogel, Dipl.-Ing, Mitglied des Vorstands, ZF FRIEDRICHSHAFEN AG, demeurant à Ehlerstrasse 50, 88046 Friederichshafen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Pour la société

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89133/501/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: 1.046.691.405,- EUR.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 81.078.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, vol. 577, fol. 58, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 3 décembre 2002:

- que le mandat de Monsieur Jean-Louis Van de Perre a été renouvelé;
- que les mandats de Madame Catherine Noirfalisce, de Monsieur Marc Schrauwen, de Monsieur Christian Huyghe et de Monsieur Marc Jacobs n'ont pas été renouvelés;
- que Monsieur Marc Gallet, Monsieur Benoît Loore, Monsieur Eddy Wauters et Monsieur Gert Magis ont été nommés gérants de la société.

Leurs mandats prenant fin après les résolutions prises par l'associé unique approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 4 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89126/501/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: 1.046.691.405,- EUR.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 81.078.

Conseil de gérance:

- Madame Catherine Noirfalisce
- Monsieur Marc Schrauwen
- Monsieur Christian Huyghe
- Monsieur Marc Jacobs
- Monsieur Jean-Louis Van de Perre

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 3 décembre 2002:

- que le mandat de Monsieur Jean-Louis Van de Perre a été renouvelé;
- que les mandats de Madame Catherine Noirfalisce, de Monsieur Marc Schrauwen, de Monsieur Christian Huyghe et de Monsieur Marc Jacobs n'ont pas été renouvelés;
- que Monsieur Marc Gallet, Monsieur Benoît Loore, Monsieur Eddy Wauters et Monsieur Gert Magis ont été nommés gérants de la société.

Leurs mandats prenant fin après les résolutions prises par l'associé unique approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2002.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'associé unique a décidé de reporter le total en perte au 31 décembre 2001, s'élevant à 573.995.704,- EUR.

Cette décision est conforme à la proposition faite par le Conseil de Gérance.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89127/501/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

**FARACO S.A., Société Anonyme,
(anc. ETABLISSEMENTS EUGENE HAMILIUS).**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 12, rue Lankelz.

R. C. Luxembourg B 5.382.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(89152/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: 1.046.691.405,- EUR.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 81.078.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 3 décembre 2002 que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la société, leurs mandats prenant fin après les résolutions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes annuels 2002:

- Monsieur Marc Gallet, employé, demeurant au 21 Rossemndorp, 1861 Meise, Belgique;
- Monsieur Benoît Loore, employé, demeurant au 25 Source de la Lèche, 4053 Embourg, Belgique;
- Monsieur Eddy Wauters, employé, demeurant au 67 Weldadigheidsstraat, 3000 Leuven, Belgique;
- Monsieur Gert Magis, employé, demeurant au 4, rue Victor Prost, 6758 Grevenmacher, Luxembourg.

Münsbach, le 4 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89131/501/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

TPI PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 6.806.175,- EUR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.769.

Suite à la révocation de M. Frank Töfflinger, Administrateur de Sociétés, THE CARLYLE GROUP, demeurant à Wankstrasse 25, D-85598 Baldham avec effet au 29 septembre 2002, à la nomination de M. Gregor Böhm, du même jour, les gérants de la Société sont depuis cette date:

- M. Hans-Dieter Honsel, Chairman, HONSEL INTERNATIONAL TECHNOLOGIES HOLDINGS, demeurant à Casa Tamaro, CH-6574 Vira-Fosano.

- Mme Leslie Armitage, Managing Director, THE CARLYLE GROUP, demeurant à 917 Ridge Drive, Mc Lean, VA, 22101, USA.

- M. Gregor Böhm, Managing Director, demeurant à Prannerstrasse 10, 80333 Munich, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Pour la société

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89134/501/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

ECOPOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 23.235.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 24 octobre 2002

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

ECOPOL S.A.

C. Schmitz / E. Ries

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89147/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

ECOPOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 23.235.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

ECOPOL S.A.

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(89148/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

H-G PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 851.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.955.

Suite à la révocation de M. Frank Töfflinger, Administrateur de Sociétés, THE CARLYLE GROUP, demeurant à Wankstrasse 25, D-85598 Baldham avec effet au 29 septembre 2002, et à la nomination de M. Gregor Böhm et de Mme Leslie Armitage du 29 septembre 2002, les gérants de la Société sont depuis cette date:

- M. Hans-Dieter Honsel, Chairman, HONSEL INTERNATIONAL TECHNOLOGIES HOLDINGS, demeurant à Casa Tamaro, CH-6574 Vira-Fosano.

- Mme Leslie Armitage, Managing Director, THE CARLYLE GROUP, demeurant à 917 Ridge Drive, Mc Lean, VA, 22101, USA.

- M. Gregor Böhm, Managing Director, demeurant à Prannerstrasse 10, 80333 Munich, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Pour la société

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89135/501/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

C.P.H. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.788.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001, tenue extraordinairement en date du 15 novembre 2002, que le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89158/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

C.P.H. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.788.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 291.472,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Signature.

(89159/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

CHERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Suite au courrier du 15 octobre dernier LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED informe que sa démission prend effet ce jour, le 26 novembre 2002.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89136/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

CHERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.172.

Suite au courrier du 15 octobre dernier LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. informe que sa démission prend effet ce jour, le 26 novembre 2002.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89137/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

CHERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Suite au courrier du 15 octobre dernier LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED informe que sa démission prend effet ce jour, le 26 novembre 2002.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89138/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

CHERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Suite au courrier du 15 octobre dernier Monsieur Tim Van Dijk informe que sa démission prend effet ce jour, le 26 novembre 2002.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

T. Van Dijk

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89139/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

CHERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.172.

Le contrat de domiciliation conclu le 11 avril 2000 entre CHERTY HOLDING S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié le 15 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administration Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89140/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

CHERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

R.C. Luxembourg B 61.172.

Le siège social de la société au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 novembre 2002

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89141/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

CHERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.172.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement

le 26 novembre 2002

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CHERTY HOLDING S.A. (la société), pour discuter et voter les points suivants portés à l'Ordre du jour:

- accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et tant qu'Administrateur avec effet immédiat;
- accepter la démission de Monsieur Tim Van Dijk, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur Délégué avec effet immédiat;
- donner décharge aux Administrateurs et à l'Administrateur Délégué;
- nommer trois nouveaux Administrateurs, avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat
- donner décharge au Commissaire aux Comptes;
- nommer un nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat;
- transférer le siège social de la société, avec effet immédiat;
- divers.

En conséquence, l'Assemblée n'a pu valablement être constituée.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89142/710/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

KUNERT BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 55.285.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 novembre 2002 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89244/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

COMPAGNIE DE L'OURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 5.844.975,- EUR.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 79.539.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 octobre 2002

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée au Conseil de Gérance concernant l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

Le Conseil de Gérance prend acte de la démission de son poste de gérant de Monsieur Marc Lamesch, pour des raisons de convenance personnelle, et décide de nommer en remplacement Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour COMPAGNIE DE L'OURS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 10.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89145/045/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

COMPAGNIE DE L'OURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 5.844.975,- EUR.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 79.539.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour COMPAGNIE DE L'OURS, S.à r.l.

Signature

(89146/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

SUNFLOWER MONTESSORI CRECHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 13, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 83.140.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(89153/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

LUX-TERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5460 Trintange, 1, rue des Vignes.

R. C. Luxembourg B 77.177.

Résolution

La FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat. Munsbach, le 25 novembre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2002, vol. 169, fol. 87, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(89156/820/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

GHOST P.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 79.187.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(89154/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ETS. GUY HAECK & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.

Assemblée générale extraordinaire

Décision de l'associé unique en date du 19 novembre 2002

En date du dix-neuf novembre 2002, les associés de la société ETS. GUY HAECK & FILS, S.à r.l.:

- Monsieur Guy Haeck, industriel, demeurant à Pétange,
- Madame Lina Feidt, gérante de sociétés, demeurant à Pétange,
- Monsieur Alain Haeck, industriel, demeurant à Hautcharage,
- Monsieur Gilles Haeck, ingénieur, demeurant à Differdange,

ont pris la résolution suivante:

Résolution

Monsieur Gilles Haeck, employé privé, demeurant à L-4574 Differdange, 28, rue Parc de Gerlache, est nommé 3^{ème} gérant technique de la société.

La société est valablement engagée par la co-signature obligatoire d'un des 3 gérants techniques avec celle du gérant administratif.

Pétange, le 19 novembre 2002.

G. Haeck / L. Feidt / A. Haeck / G. Haeck.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2002, vol. 169, fol. 87, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(89155/820/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

CODETRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 121A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.024.

Décision

La FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat. Munsbach, le 18 novembre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2002, vol. 169, fol. 87, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(89157/820/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.239.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 3 décembre 2002 que:

Madame Liliane Boulanger, et son époux, Monsieur Raymond Casteels ont été élus administrateurs en remplacement de Madame Jacqueline Casteels et de Monsieur Michel Casteels, Administrateurs démissionnaires.

Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89160/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

MCS FINANCE S.A., Société Anonyme.**(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 35.472.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 9.259,18 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

(89161/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

PLUSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.350.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 692.689,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Signature.

(89162/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

PLUSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.350.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 1.018.274,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Signature.

(89163/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

CACTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 65.282.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Signature.

(89223/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

CACTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 65.282.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Signature.

(89224/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SOPEM, SOCIETE DE PARTICIPATIONS ELECTRO-MECANIKES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.660.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	282.746,37 EUR
- Résultats reportés	- 43.648,62 EUR
- Affectation à la réserve légale	- 9.915,74 EUR
- Report à nouveau	229.182,01 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

(89167/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SOPEM, SOCIETE DE PARTICIPATIONS ELECTRO-MECANIKES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.660.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau	- 10.495,37 EUR
------------------------------	-----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

(89168/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

TRANS-EUROCONCEPT 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 67.594.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 5 décembre 2002, vol. 177, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(89171/820/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

INTERTEL & CO.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, rue J.P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 74.638.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Signature.

(89329/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

INTERTEL & CO.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, rue J.P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 74.638.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Signature.

(89330/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

IMMOBILIERE HORIZON, S.à r.l. & Cie S.E.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 80.275.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002. Signature.
(89218/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SOFISA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 54.762.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002. Signature.
(89219/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

IMMOBILIERE KAYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 71.376.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002. Signature.
(89220/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

IMMOBILIERE MATHEYSBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 54.864.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002. Signature.
(89221/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.996.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2001, vol. 577, fol. 65, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002. Signature.
(89326/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.996.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002. Signature.
(89327/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

MARGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 16.175.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002. Signature.
(89222/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

LEESCH FRERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof/Koerich.
R. C. Luxembourg B 35.557.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002. Signature.
(89225/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

BETSAH, S.à r.l. et Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 14.649.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002. Signature.
(89226/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

MOTOR LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.108.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 18 octobre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et celui du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 28 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms et de Madame Rachel Szymanski, de ne pas renouveler leur mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89229/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

MOTOR LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.108.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

(89232/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

KULMEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 82.846.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 novembre 2002 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89245/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

INBASO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 84.640.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89246/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

WILLINGBORO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.796.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILLINGBORO HOLDING S.A.

Signature

Un Administrateur

(89332/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ALVIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.499.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

(89227/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ALVIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.499.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 avril 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Aldo Arizzi, industriel, demeurant 1, Via Sotto Gli Orti à Albino (Italie).
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

ALVIT S.A.

S. Vandì / D. Murari

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89228/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

INTERTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, rue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 74.637.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Signature.

(89328/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

INTERTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, rue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 74.637.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Signature.

(89331/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

OPERA INTERNATIONAL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.175.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 10 décembre 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 5 juillet 2001 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Egidio Monguzzi, expert-comptable, demeurant à Vimercate (Italie);
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / R. Szymanski

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89230/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

OPERA INTERNATIONAL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.175.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

(89231/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 5, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.996.

Annulation de délégation de pouvoirs

Autorisation est annulée par la présente pour:

- Monsieur Florencio Muñoz, fondé de pouvoirs
- Monsieur Alexandre Chapelier, fondé de pouvoirs

à signer, conjointement avec Monsieur José Rodrigues Alves, Monsieur Peter William Gerrard, Directeur Général, ou Monsieur Robert John Duncan, Directeur tous actes et documents en rapport avec la gestion journalière de la Banque, se situant dans toutes les catégories d'activités de la banque.

Cette autorisation annule et remplace la précédente. Elle est valide à compter de ce jour et avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Gerrard / R. Duncan

Directeur général / Directeur

Pour copie certifiée conforme à l'original

P. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(89205/206/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 66.656.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 9 décembre 2002, vol. 177, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(89170/820/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

BUSYBEE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.370.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 364.992,16 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Signature.

(89169/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SHORENDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.064.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 59, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(89279/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SHORENDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 décembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 59, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89280/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

APARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.264.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 53, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(89283/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

APARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.264.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 août 2002

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur René Faltz, avocat, demeurant 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 19 août 2002.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89284/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.081.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature
Un Administrateur

(89334/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.081.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature
Un Administrateur

(89335/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

COFINVEST S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 30.017.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 53, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(89285/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

COFINVEST S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 30.017.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 53, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(89286/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

COFINVEST S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 30.017.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 2002

L'Assemblée approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.

L'Assemblée donne décharge au conseil d'administration et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat lors des exercices se terminant aux 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

L'Assemblée réélit Monsieur Vittorio Barrile, demeurant à Cureglia, Monsieur Mario Passerini, demeurant à Milan et Madame Sylvana Bressani demeurant à Milan, comme administrateurs. L'Assemblée réélit Lex Benoît demeurant 13, rue Jean Bertolet à L-1233 Luxembourg comme Commissaire aux comptes. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes 2002.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89287/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

**SEPAF S.A., SOCIETE D'ETUDES ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 2.867.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEPAF S.A.
Signature
Un Administrateur

(89338/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

AKB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 64.582.

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 19 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89252/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

BRUWILL TECHNIK HANDEL UND SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 54.694.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89253/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE UM MOART, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 7, place du Marché.

L'an deux mille deux, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Edgar Back, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-6755 Grevenmacher, 7, place du Marché.
- 2.- Madame Margot Bamberg, sans état, épouse de Monsieur Edgar Back, demeurant à L-6755 Grevenmacher, 7, place du Marché.
- 3.- Monsieur Marcel Bamberg, professeur, demeurant à L-7409 Beringerberg.
- 4.- Monsieur Daniel Back, ébéniste, demeurant à L-6755 Grevenmacher, 7, place du Marché.

Les comparants sub 1.- à 3.- déclarent qu'ils sont les seuls associés de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE UM MOART, avec siège social à L-6755 Grevenmacher, 7, place du Marché,

au capital social de quatre mille neuf cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 4.957,87) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, qui sont réparties comme suit:

- 1.- Monsieur Edgar Back, prénommé, cinquante et une (51) parts sociales,
- 2.- Madame Margot Bamberg, prénommée, quarante-huit (48) parts sociales,
- 3.- Monsieur Marcel Bamberg, prénommé, une (1) part sociale.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden, de résidence à Grevenmacher, en date du 14 mai 1992, publié au Mémorial C Numéro 455 du 10 octobre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privée tenue en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 818 du 30 mai 2002.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Monsieur Marcel Bamberg, prénommé, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit une (1) part sociale, qu'il détient dans ladite société, pour le prix de un euro (EUR 1,-) à Monsieur Daniel Back, prénommé, ici présent et ce acceptant.

Le cédant Monsieur Bamberg, prénommé, déclare avoir reçu de Monsieur Daniel Back le montant de un euro (EUR 1,-) avant la passation des présentes, ce dont quittance.

Monsieur Daniel Back est propriétaire de la part sociale lui cédée à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont cette part sera productive à compter de ce jour et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part sociale présentement cédée. Il reconnaît en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Les associés déclarent accepter cette cession de part sociale conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite les associés actuels se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à raison de quarante-deux euros et treize cents (42,13) pour le porter de son montant actuel de quatre mille neuf cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-sept cents (4.957,87) à la somme de cinq mille euros (5.000,-), moyennant incorporation de réserves libres.

En outre elle décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cinquante euros (50,-) par part sociale.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts intervenue et la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq mille euros (EUR 5.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Edgar Back, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-6755 Grevenmacher, 7, place du Marché, cin-	51
quante et une parts sociales	
2.- Madame Margot Bamberg, sans état, épouse de Monsieur Edgar Back, demeurant à L-6755 Grevenmacher,	48
7, place du Marché, quarante-huit parts sociales	
3.- Monsieur Daniel Back, ébéniste, demeurant à L-6755 Grevenmacher, 7, place du Marché, une part sociale.	1
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 15. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

L'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple des parts présentes ou représentées, peut conférer à telle personne que bon lui semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix-huit des statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Back, M. Bamberg, M. Bamberg, D. Back, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 décembre 2002, vol. 354, fol. 37, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 décembre 2002.

H. Beck.

(89397/201/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE UM MOART, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 7, place du Marché.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 décembre 2002.

H. Beck.

(89398/201/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SERVICE TECHNIK BERATUNGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 70.139.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89255/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

PCI - PROFESSIONAL CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 77.785.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89256/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

EDITIONS PORTALIS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

STATUTS

Les soussignés:

- Joseph Delhay, juriste, demeurant à Kayl, 16, route d'Esch, de nationalité luxembourgeoise,
 - Fernand Entringer, avocat, demeurant à Luxembourg, 34A, rue Philippe II, de nationalité luxembourgeoise,
 - Pierre Gehlen, magistrat, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
 - Thierry Hoscheit, magistrat, demeurant à Luxembourg, 8, rue Pierre Thinnès, de nationalité luxembourgeoise,
 - Georges Kill, magistrat, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
 - Georges Krieger, avocat, demeurant à Luxembourg, 11, avenue Guillaume, de nationalité luxembourgeoise,
 - Marc Sunnen, juriste, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise
 - David Yurtman, avocat, demeurant à Luxembourg, 11 avenue Guillaume, de nationalité française,
- sont convenus de constituer une association sans but lucratif dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, siège social

Art. 1^{er}. L'association est dénommée EDITIONS PORTALIS, A.s.b.l.

Art. 2. Son siège social est établi à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

Il peut être transféré par décision du conseil d'administration dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg. Toute modification du siège doit être publiée dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Objet

Art. 3. L'association a pour objet:

1°) La promotion d'ouvrages monographiques ou périodiques à caractère juridique, économique, culturel et politique.

2°) L'édition d'ouvrages et de publications périodiques d'intérêt juridique, économique, culturel et politique.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet, et notamment acquérir des parts dans des sociétés commerciales ayant une activité similaire.

Art. 4. Le nombre minimum des associés ou membres effectifs est de trois.

Art. 5. Sont membres effectifs, associés:

- 1) Les comparants au présent acte;
 - 2) Tout candidat qui, présenté par le Conseil d'Administration, est admis en qualité de membre effectif par décision de l'assemblée générale réunissant la majorité des voix présentes.
- Toute personne physique ou morale de droit public ou privé, notamment une autre association, peut être candidat. Les membres effectifs jouissent des droits organisés par les présents statuts et participent aux assemblées.

Art. 6. Les membres effectifs sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au conseil d'administration.

L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Le conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'infractions graves aux statuts ou aux lois de l'honneur et de la bienséance.

Art. 7. L'associé démissionnaire ou exclu et les ayants droits d'un associé démissionnaire, exclu ou défunt, n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social.

Cotisations

Art. 8. L'assemblée générale aura la possibilité de voter une cotisation annuelle obligatoire à verser par les membres, dont elle arrêtera le montant.

Ce montant ne pourra jamais être supérieur à 100 Euros.

Assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Elle est présidée par le Président du conseil d'administration.

Art. 10. L'assemblée générale possède des pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Elle peut notamment:

- modifier les statuts et prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux dispositions légales en la matière;
- nommer et révoquer les administrateurs;
- approuver annuellement les budgets et les comptes;
- se prononcer sur l'admission des candidats et l'exclusion d'un associé.

Art. 11. Les membres effectifs sont convoqués aux assemblées générales par le Président du conseil d'administration, ils peuvent s'y faire représenter par un autre associé.

La convocation est faite par voie écrite, adressée 8 jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Elle contient l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée doit être convoquée par le conseil d'administration lorsque 1/5^{ème} des membres effectifs en ont fait la demande.

De même, toute proposition signée d'un nombre de membres effectifs égal au 20^{ème} de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 13. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux articles 8 et 22 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 15. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signé par le Président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

Ces décisions seront éventuellement portées à la connaissance des tiers intéressés par lettre à la poste.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

Conseil d'administration

Art. 16. L'association est administrée par un conseil composé de cinq administrateurs au plus, nommés et révocables par l'assemblée générale et choisis parmi les membres effectifs.

Le conseil délibère valablement dès que la moitié de ses membres sont présents.

Art. 17. La durée du mandat est fixée à 3 années.

En cas de vacance au cours d'un mandat, l'administrateur provisoire nommé pour y pourvoir achève le mandat de celui qu'il remplace.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 18. Le conseil désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président, sinon par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 19. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 20. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative, faire et passer tous actes et tous contrats, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens meubles et immeubles, hypothéquer, emprunter, conclure des baux de toute durée, accepter tous les legs, subsides, donations et transferts, renoncer à tous droits, conférer tout pouvoir à des mandataires de son choix, associés ou non, représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant.

Il peut aussi nommer et révoquer le personnel de l'association, toucher et recevoir toutes sommes et valeurs, retirer toutes sommes et valeurs consignées, ouvrir tout compte auprès des banques et des compte-chèques postaux, effectuer sur lesdits comptes toutes opérations et notamment tout retrait de fonds par chèque, ordre de virement ou de transfert, ou tout autre mandat de paiement, prendre en location tout coffre en banque, payer toute somme due par l'association, retirer de la poste, de la douane, de la société des chemins de fer les lettres, télégrammes, colis, recommandés, assurés ou non; encaisser tout mandat-poste, ainsi que toute assignation ou quittance postale.

Art. 21. Le conseil d'administration peut sous sa responsabilité, déléguer la gestion journalière de l'association à l'un de ses membres ou à un tiers, associé ou non.

Art. 22. Les actes qui engagent l'association autres que ceux de gestion journalière sont signés, à moins d'une délégation spéciale du conseil, soit par le président, soit par deux administrateurs, lesquels n'auront pas à justifier de leur pouvoir à l'égard des tiers.

Art. 23. Les administrations ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

Art. 24. Il sera institué par l'assemblée générale un comité académique chargé d'émettre un avis consultative sur les ouvrages présentés.

Les modalités pratiques de fonctionnement de ce comité seront déterminées et votées par la première assemblée générale des membres effectifs.

Dispositions diverses

Art. 25. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Le premier exercice débutera le 18 novembre 2002 pour se clôturer le 31 décembre.

Art. 26. Le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice seront annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra chaque année le 1^{er} lundi du mois de juin ou le jour immédiatement suivant s'il s'agit d'un jour férié, à 18.00 heures.

Art. 27. L'assemblée générale désignera un commissaire chargé de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel. Il est nommé pour 6 années et il est rééligible.

Art. 28. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Cette affectation devra obligatoirement être faite en faveur d'une a.s.b.l. oeuvrant dans le domaine juridique, à défaut au Barreau des Avocats de Luxembourg.

Ces décisions, ainsi que les noms, profession et adresse du ou des liquidateurs seront publiés au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Dispositions transitoires

Art. 29. L'assemblée générale de ce jour a élu en qualité d'administrateurs:

M^e Georges Krieger

M^e David Yurtman

M^e Fernand Entringer

M. Marc Sünnen

Le commissaire:

Joseph Delhay

plus amplement qualifiés ci-dessus, qui acceptent ce mandat.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89774/287/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

AEPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 62.251.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89257/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

MEDITERRANEAN HOTEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 89.102.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89258/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

CC-COMCON, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 68.382.

Im Jahre zwei tausend zwei. Den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Frau Barbara Batton, geborene Radeschnig, Kauffrau, wohnhaft in D-54317 Lorscheid, Kreuzfelder 13.

Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CC-COMCON, S.à r.l., mit Sitz in L-5416 Ehnen, 5, route du Vin,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 68.382,

gegründet unter dem Namen WonJin REFRACTORIES INTERNATIONAL, S.à r.l., zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 4. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 295 vom 28. April 1999,

und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 313 vom 28. April 2000,

- auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 371 vom 24. Mai 2000, sowie

- auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. März 2001, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 927 vom 26. Oktober 2001.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche integral übernommen wurden durch Frau Barbara Batton, vorgeannt.

Die vorbenannte Komparentin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat den unterzeichneten Notar er sucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Ehnen nach Wasserbillig zu verlegen.

Die genaue Anschrift lautet: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-Rue.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorstehendem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 5 der Statuten wie folgt abgeändert, und erhält folgenden Wortlaut:

Art. 5. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Batton, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 décembre 2002, vol. 354, fol. 37, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 9. Dezember 2002.

H. Beck.

(89395/201/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

CC-COMCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 décembre 2002.

H. Beck.

(89396/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

GAVIOLI S.p.A.

Siège social: I-1056 Dorsoduro, Venezia.

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MONTPELLIER FINANCE S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 49.408, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden, de résidence à Grevenmacher, en date du 28 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 98 du 9 mars 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stefano Gavioli, administrateur de sociétés, demeurant à I-Treviso.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Bartolucci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Angelo Zito, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du bilan et des comptes de résultat arrêtés au 5 décembre 2002.
- 2.- Augmentation du capital social.
- 3.- Annulation et émission d'actions, fixation de la nouvelle valeur nominale des actions.
- 4.- Subséquente modification de la partie afférente de l'article 5 des statuts.
- 5.- Constat.
- 6.- Démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 7.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 5 décembre 2002.
- 8.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, adoption de la nationalité italienne et subséquente adoption de nouveaux statuts conformément à la loi italienne.

9.- Modification de la raison sociale pour l'adapter à la nouvelle forme légale italienne.

10.- Clôture de l'exercice en cours en Italie, au 31 décembre 2002.

11.- Nominations statutaires.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et les comptes de résultat arrêtés au 5 décembre 2002 leur soumis, faisant apparaître une somme bilantaire de sept millions quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent trente-quatre euros et quatre-vingt-trois cents (7.483.734,83 EUR) et un résultat négatif de trente-six cents (EUR 0,36).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 2.602.527,77 EUR (deux millions six cent deux mille cinq cent vingt-sept euros et soixante-dix-sept cents) par incorporation d'une partie des résultats reportés, pour le porter de son montant actuel de 297.472,23 EUR (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros et vingt-trois cents) à 2.900.000,- EUR (deux millions neuf cent mille euros).

Le montant des résultats reportés s'élèvera après augmentation à 28.565,41 EUR (vingt-huit mille cinq cent soixante-cinq euros et quarante un cents).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de pourvoir à l'annulation des mille deux cents (1.200) actions nominatives représentant le capital social avant augmentation et, suite à ladite augmentation, de pourvoir à l'émission de 290.000 (deux cent quatre-vingt-dix mille) nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune. Ces modifications seront inscrites sur le registre des actionnaires de la société.

Quatrième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent le premier alinéa de l'article 5. des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à deux millions neuf cent mille euros (2.900.000,- EUR), représenté par deux cent quatre-vingt-dix mille (290.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'augmentation du capital a été faite en vertu des réserves libres de la société ainsi qu'il résulte du bilan arrêté au 5 décembre 2002, dont copie restera annexée au présent acte, pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'assemblée décide de prendre acte des démissions suivantes:

* au sein du conseil d'administration:

- Monsieur Stefano Gavioli, administrateur,
- Monsieur Christophe Masuccio, administrateur,
- Monsieur Paolo Bartolucci, administrateur,

* à la charge de commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Septième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 5 décembre 2002.

Huitième résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de la société de L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts au 1056 Dorsoduro, Venezia, Italie,
- de demander la radiation de la société du registre de commerce luxembourgeois;
- d'adopter la nationalité italienne et transformer la société en Società per Azioni (S.p.A.) (société par actions) de droit italien;
- d'adopter de nouveaux statuts conformément à la loi italienne et dont la teneur sera telle qu'elle se dégage du texte joint en annexe au présent acte.

Neuvième résolution

Modification de la raison sociale pour l'adapter à la nouvelle forme légale italienne, la société se dénommant désormais GAVIOLI S.p.A.

Dixième résolution

L'assemblée décide de clôturer l'exercice en cours, en Italie au 31 décembre 2002.

Onzième résolution

L'assemblée décide de procéder à l'élection en Italie, d'un conseil d'administration composé d'un seul membre, et des organes de contrôle de la société, prévus par la législation italienne, à savoir

Conseil d'administration

- Dr. Stefano Gavioli, administrateur de sociétés, né à Venezia le 04.01.1957, demeurant à I-Treviso, Lungosile Mattei 43, numéro de code fiscal italien GVL SFN 57A04 L736E: est appelé aux fonctions d'administrateur unique avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle, pour une durée de trois ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2005 approuvant le bilan et les comptes de résultat de l'exercice social de l'année 2004.

Commissaires aux comptes

- Paolo Ravagnan, expert-comptable / réviseur comptable (D.M. 12.04.1995, publié au J.O. de la République d'Italie, suppl.31/bis - IV série spéciale du 21.04.1995), né à Venezia Lido le 28.06.1953, demeurant professionnellement à Venezia Mestre, via San Pio X, n.21: élu à la charge de Président du Collège des commissaires aux comptes,

- Michela Martin, expert-comptable / réviseur comptable (D.M. 26.07.1995, publié au J.O. de la République d'Italie, suppl.59/bis - IV série spéciale du 01.08.1995), née à Venezia Mestre le 21.08.1959, demeurant professionnellement à Venezia Mestre, via G. Pepe n.12: élue à la charge de Commissaire effectif;

- Anna Osti, expert-comptable / réviseur comptable (D.M. 13.06.1995, publié au J.O. de la République d'Italie, suppl.46/bis - IV série spéciale du 16.06.1995), née à Venezia Mestre le 12.04.1963, demeurant professionnellement à Venezia Mestre, via G. Pepe n.12: élue à la charge de Commissaire effectif;

- Stefano Bonaldo, dottore commercialista (conseiller commercial) - réviseur comptable (D.M. 12.04.1995, publié au J.O. de la République d'Italie, suppl.31/bis - IV série spéciale du 21.04.1995), né à Venezia Mestre le 06.07.1962, demeurant professionnellement à Venezia Mestre, via G. Pepe n.12: élu à la charge de Suppléant;

- Enrico Prandin, dottore commercialista (conseiller commercial) - réviseur comptable (D.M. 12.04.1995, publié au J.O. de la République d'Italie, suppl.31/bis - IV série spéciale du 21.04.1995), né à Rovigo le 13.08.1962, demeurant professionnellement à Venezia Mestre, via G. Pepe n.12: élu à la charge de Suppléant.

Le mandat des commissaires aux comptes, d'une durée de trois ans, expirera à l'assemblée générale ordinaire en 2005 approuvant le bilan et les comptes de résultat de l'exercice social de l'année 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président, prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version italienne:

L'anno duemiladue, il giorno cinque dicembre.

Innanzi a Maître Paul Bettingen, notaio in Niederanven.

Si è riunita l'assemblea generale straordinaria degli azionisti della società per azioni holding MONTPELLIER FINANCE S.A., la cui sede sociale è ubicata al 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, iscritta al registro di commercio e delle società di Lussemburgo, sezione B numero 49.408, costituita con atto di Maître Joseph Gloden, notaio in Grevenmacher, in data 28 novembre 1994, pubblicato nel Mémoriale C numero 98 del 9 marzo 1995.

La seduta è aperta sotto la presidenza del Signor Stefano Gavioli, amministratore di società, residente a I-Treviso.

Il presidente nomina quale segretario il Signor Paolo Bartolucci, impiegato, residente a Lussemburgo.

È chiamato ad espletare la funzione di scrutatore il Signor Angelo Zito, impiegato, residente a Lussemburgo.

Gli azionisti presenti o rappresentati all'assemblea e il numero di azioni detenute da ognuno di essi sono riportati su una lista di presenza, firmata dagli azionisti presenti e dai mandatari degli azionisti rappresentati, compilata dai membri dell'ufficio, a tale lista i membri dell'assemblea dichiarano riferirsi.

La suddetta lista di presenza, dopo essere stata firmata ne varietur dai membri dell'ufficio e dal notaio estensore, sarà allegata al presente atto con il quale verrà registrata.

Le deleghe rilasciate dagli azionisti rappresentati alla presente assemblea, siglate ne varietur dai componenti e dal notaio estensore, saranno anch'esse allegate al presente atto con il quale saranno registrate.

Il presidente espone e l'assemblea prende atto di quanto segue:

A.) Che l'ordine del giorno è il seguente

Ordine del giorno:

- 1.- Approvazione del bilancio e del conto economico al 5 dicembre 2002.
- 2.- Aumento del capitale sociale.
- 3.- Annullamento ed emissione di azioni; determinazione del nuovo valore nominale delle azioni.
- 4.- Conseguente modifica della parte corrispondente dell'articolo 5 dello statuto.
- 5.- Costatazione.
- 6.- Dimissioni degli amministratori e dei sindaci.
- 7.- Scarico di responsabilità agli amministratori e al sindaco per l'esercizio delle rispettive funzioni fino al 5 dicembre 2002.

8.- Trasferimento della sede legale della società dal Granducato di Lussemburgo in Italia, adozione della nazionalità italiana e conseguente adozione di un nuovo statuto conformemente alla legge italiana.

9.- Modifica della ragione sociale per adattarla alla nuova forma legale italiana.

10.- Chiusura dell'esercizio in corso in Italia, al 31 dicembre 2002.

11.- Nuove nomine.

B.) Che la presente assemblea, rappresentante la totalità del capitale sociale, è regolarmente costituita e può validamente deliberare sull'ordine del giorno.

C.) Che essendo presente o rappresentata alla presente assemblea la totalità del capitale sociale e avendo tutti gli azionisti presenti o rappresentati dichiarato di essere venuti a conoscenza dell'ordine del giorno prima dell'assemblea, è stato possibile derogare alle convocazioni d'uso.

Discusso l'ordine del giorno, dopo delibera l'assemblea ha adottato all'unanimità le seguenti risoluzioni:

Prima risoluzione

L'assemblea decide di approvare il bilancio e il conto economico al 5 dicembre 2002, dai quali scaturiscono un risultato di bilancio pari a 7.483.734,83 EUR e una perdita pari a 0,36 EUR.

Seconda risoluzione

L'assemblea decide di aumentare il capitale sociale di 2.602.527,77 EUR (duemilioneisecentoduemilacinquecentoventisette euro e settantasette cents) per imputazione a capitale di una parte degli utili riportati, per portarlo dall'ammontare attuale di 297.472,23 EUR a 2.900.000,- EUR (duemilioneinovecentomila euro).

Gli utili riportati ammonteranno a seguito di detto aumento a 28.565,41 EUR (ventottomilacinquecentosessantacinque euro e quarantuno cents).

Terza risoluzione

L'assemblea decide di provvedere all'annullamento delle 1.200 azioni nominative rappresentanti il capitale sociale prima dell'aumento e alla emissione di 290.000 (duecentonovantamila) nuove azioni nominative dal valore nominale unitario pari a 10,- EUR (dieci euro). Tali modifiche verranno annotate nel libro soci.

Quarta risoluzione

A fronte del suddetto aumento di capitale, il primo comma dell'articolo 5. dello statuto dovrà essere letto come segue «**Art. 5. Primo comma.** Il capitale sottoscritto è fissato a duemilioneinovecentomila euro (2.900.000,- EUR), rappresentato da duecentonovantamila (290.000) azioni dal valore nominale di dieci euro (10,- EUR) cadauna.»

Quinta risoluzione

L'aumento di capitale è stato eseguito in virtù delle riserve disponibili della società così come risulta dallo stato patrimoniale al 5 dicembre 2002, di cui una copia sarà allegata al presente atto per essere sottoposta unitamente a quest'ultimo alle formalità di registrazione.

Sesta risoluzione

L'assemblea decide di prendere atto delle seguenti dimissioni:

* in seno al consiglio di amministrazione:

- Signor Stefano Gavioli, amministratore,
- Signor Christophe Masuccio, amministratore,
- Signor Paolo Bartolucci, amministratore,

* alla carica di sindaco:

- FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., con sede legale in 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Settima risoluzione

L'assemblea decide di conferire scarico di responsabilità agli amministratori e al sindaco per l'esercizio delle rispettive funzioni fino al 5 dicembre 2002.

Ottava risoluzione

L'assemblea decide:

- di trasferire la sede legale della società da L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts a 1056 Dorsoduro, Venezia, Italia;
- di richiedere la radiazione della società dal registro di commercio lussemburghese;
- di adottare la nazionalità italiana e trasformare la società in Società per Azioni (S.p.A) disciplinata dal diritto italiano,
- di adottare un nuovo statuto conformemente alla legge italiana, il cui contenuto è quello che risulta dal testo allegato al presente atto.

Nona risoluzione

Modifica della ragione sociale per adattarla alla nuova forma legale italiana; la società sarà denominata GAVIOLI S.p.A.

Decima risoluzione

L'assemblea decide di chiudere l'esercizio in corso, in Italia al 31 dicembre 2002.

Undicesima risoluzione

L'assemblea decide di eleggere in Italia, un consiglio di amministrazione composto da un solo membro e gli organi di controllo della società previsti dalla legislazione italiana, ovvero:

Consiglio d'amministrazione

- Dott. Stefano Gavioli, amministratore di società, nato a Venezia il 04.01.1957, residente a Treviso, Lungosile Mattei 43, numero di codice fiscale italiano GVL SFN 57A04 L736E: quale amministratore unico con potere di firma individuale, eletto alla carica per un triennio, e cioè fino all'assemblea ordinaria dell'anno 2005 per Papprovazione del bilancio e del conto economico relativi all'esercizio sociale 2004.

Collegio Sindacale

- Paolo Ravagnan, nato a Venezia Lido il 28.06.1953, ragioniere commercialista - Revisore contabile, (D.M. 12.04.1995, pubblicato nella G.U., suppl.31/bis - IV serie speciale del 21.04.1995), domiciliato per la carica in Venezia Mestre, via San Pio X, n.21: di Presidente;

- Michela Martin, nata a Venezia Mestre il 21.08.1959, ragioniere commercialista - Revisore contabile, (D.M. 26.07.1995, pubblicato nella G.U., suppl.59/bis - IV serie speciale del 01.08.1995), domiciliata per la carica in Venezia Mestre, via G. Pepe n.12: eletta alla carica di Sindaco effettivo;

- Anna Osti, nata a Venezia Mestre il 12.04.1963, ragioniere commercialista - Revisore contabile, (D.M. 13.06.1995, pubblicato nella G.U., suppl.46/bis - IV serie speciale del 16.06.1995), domiciliata per la carica in Venezia Mestre, via G. Pepe n.12: eletta alla carica di Sindaco effettivo;

- Stefano Bonaldo, nato a Venezia Mestre il 06.07.1962, dottore commercialista - Revisore contabile, (D.M. 12.04.1995, pubblicato nella G.U., suppl.31/bis - IV serie speciale del 21.04.1995), domiciliato per la carica in Venezia Mestre, via G. Pepe n.12: eletto alla carica di Supplente;

- Enrico Prandin, nato a Rovigo il 13.08.1962, dottore commercialista - Revisore contabile, (D.M. 12.04.1995, pubblicato nella G.U., suppl.31/bis - IV serie speciale del 21.04.1995), domiciliato per la carica in Venezia Mestre, via G. Pepe n.12: eletto alla carica di Supplente .

I Sindaci rimarranno in carica per un triennio, e cioè fino all'assemblea ordinaria dell' anno 2005 per l' approvazione del bilancio e del conto economico relativi all'esercizio sociale 2004.

Null'altro essendovi all'ordine del giorno, il presidente scioglie l'assemblea.

Spese

L'ammontare totale delle spese, onorari o remunerazioni di qualunque natura esse siano, a carico della società inerti al presente atto, è stimato all'incirca in duemiladuecento euro (2.200,- EUR).

Di cui atto, fatto e stipulato a Senningerberg, alla data summenzionata.

E dopo aver dato lettura ed interpretazione di quanto precede all'assemblea e ai membri dell'ufficio, tutti noti al notaio estensore per cognome, nome, stato e residenza, questi hanno firmato insieme a me Notaio il presente atto.

Signé: S. Gavioli, P. Bartolucci, Zito, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 137S, fol. 27, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 décembre 2002.

P. Bettingen.

(89759/202/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

NASCENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 77.159.

In the year two thousand and two, on November nineteenth.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NASCENT GROUP S.A., a société anonyme, having its registered office in 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered at the trade and company register of Luxembourg under the number B 77.159, incorporated under the name DE MILO S.A. pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 15 of January 10, 2001, (hereinafter the «Company»),

the articles of incorporation have been amended by deeds of the same notary

- on the 9th of November 2000, published in the Mémorial C number 383, dated May 25, 2001;

- on the 1st of December 2000, published in the Mémorial C number 508, dated July 5, 2001;

- on the 5th of December 2000, published in the Mémorial C number 508, dated July 5, 2001;

- on the 29th June 2001, published in the Mémorial C number 1249, dated December 29, 2001;

- on the 22nd August 2001, published in the Mémorial C number 194, dated February 5, 2002; (two deeds)

- on the 29th August 2001, published in the Mémorial C number 211, dated February 7, 2002;

- on the 26th November 2001, by the notary public Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, published in the Mémorial C number 766, dated May 21, 2002;

- on the 10th of December 2001, published in the Mémorial C number 570, dated April 12, 2002;

- on the 23rd of April 2002, published in the Mémorial C number 1074, dated July 13, 2002;

- on the 16th of July 2002, published in the Mémorial C number 1415, dated October 1st, 2002.

The meeting was opened at 6.30 p.m. with Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mike Walch, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital from its present amount of one million two hundred eighty-five thousand eight hundred twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 1,285,826.25) up to one million three hundred fifty-four thousand five hundred seventy-six euro and twenty-five cents (EUR 1,354,576.25) by the issue of fifty-five thousand (55,000) Series B Preference Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital from its present amount of one million two hundred eighty-five thousand eight hundred twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 1,285,826.25) up to one million three hundred fifty-four thousand five hundred seventy-six euro and twenty-five cents (EUR 1,354,576.25) by the issue of fifty-five thousand (55,000) Series B Preference Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;

The Series B Preference Shares have been subscribed as follows:

- Twenty-nine thousand three hundred and thirty-two (29,332) Series B Preference Shares have been subscribed by SCP DE MILO, S.à r.l., a company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

- Fourteen thousand six hundred and sixty-eight (14,668) Series B Preference Shares have been subscribed by ST. JAMES'S PLACE EUROPEAN, S.à r.l., a company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

- Five thousand seven hundred and forty-six (5,746) Series B Preference Shares have been subscribed by GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at c/o CORPORATION TRUST Co., Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.,

- Two thousand and eighty-eight (2,088) Series B Preference Shares have been subscribed by GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership having its registered office at c/o MAPLES & CALDER, Uglund House, P.O. Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

- Two hundred and thirty-nine (239) Series B Preference Shares have been subscribed by GOLDMAN SACHS PARTNERS 2000 GMBH & CO. BETEILIGUNGS KG, a limited partnership having its registered office at c/o GOLDMAN, SACHS & Co. oHG, Messe Turm, Friedrich - Ebert - Anlage 49, 60308 Frankfurt am Main, Germany;

- One thousand eight hundred and twenty-seven (1,827) Series B Preference Shares have been subscribed by GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., a Delaware limited partnership having its registered office at c/o CORPORATION TRUST Co., Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.;

- One thousand one hundred (1,100) Series B Preference Shares have been subscribed by STONE STREET FUND 2000, L.P., a Delaware limited partnership having its registered office at c/o CORPORATION TRUST Co., Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.

Above subscriptions are met with the approval of the other shareholders, who duly waive their preferential right of subscription.

The Series B Preference Shares so subscribed are fully paid up by the subscribers by a contribution in cash, so that the total amount of five million and five hundred thousand euro (EUR 5,500,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who certifies it.

The total contribution of five million and five hundred thousand euro (EUR 5,500,000.-) consists in sixty-eight thousand and seven hundred fifty euro (EUR 68,750.-) allocated to the share capital and in five million four hundred thirty-one thousand and two hundred fifty euro (EUR 5,431,250.-) allocated to the share premium.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

Art. 5. The subscribed capital is set-at one million three hundred fifty-four thousand five hundred seventy-six euro and twenty-five cents (EUR 1,354,576.25) consisting of two hundred thirteen thousand and ninety-eight (213,098) Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, six hundred fifty thousand five hundred and sixty-three (650,563) Series A Preference Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each and two hundred and twenty thousand (220,000) Series B Preference Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each. The Series B Preference Shares shall rank senior to the Series A Preference Shares and the Ordinary Shares; and the Series A Preference Shares shall rank senior to the Ordinary Shares.»

Valuation of costs

The expenses of the presently states increase of capital are approximately fifty-eight thousand seven hundred euro (€ 58,700).

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was unanimously adjourned by the chairman.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary acting per name, first name, state and domicile, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte ci-dessous:

L'an deux mille et deux, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NASCENT GROUP S.A., ayant son siège social à 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77.159, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juillet 2000, sous la dénomination DE MILO S.A. publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 15, en date du 10 janvier 2001, (ci-après la «Société»),

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 9 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 383 du 25 mai 2001,
- en date 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 508 du 5 juillet 2001,
- en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 508 du 5 juillet 2001,
- en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1249 du 29 décembre 2001,
- en date du 22 août 2001, publié au Mémorial C numéro 194 du 5 février 2002, (deux actes),
- en date du 29 août 2001, publié au Mémorial C numéro 211 du 7 février 2002,
- en date du 26 novembre 2001, par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C 766 du 21 mai 2002,
- en date du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 570 du 12 avril 2002,
- en date du 23 avril 2002, publié au Mémorial C 1074 du 13 juillet 2002,
- en date du 16 juillet 2002, publié au Mémorial C 1415 du 1^{er} octobre 2002.

L'Assemblée est ouverte à 18.30 heures sous la présidence d'Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mike Walch, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 1.285.826,25) à hauteur d'un million trois cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 1.354.576,25) par l'émission de cinquante-cinq mille (55.000) Actions Préférentielles de Série B d'un montant d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 1.285.826,25) à hauteur d'un million trois cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 1.354.576,25) par l'émission de cinquante-cinq mille (55.000) Actions Préférentielles de Série B d'un montant d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

Les Actions Préférentielles de Série B ont été souscrites comme suit:

- Vingt-neuf mille trois cent trente-deux (29.332) Actions Préférentielles de Série B ont été souscrites par SCP DE MILO, S.à r.l., une société constituée et soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social à 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

- Quatorze mille six cent soixante-huit (14.668) Actions Préférentielles de Série B ont été souscrites par ST. JAMES'S PLACE EUROPEAN, S.à r.l., une société constituée et soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

- Cinq mille sept cent quarante-six (5.746) Actions Préférentielles de Série B ont été souscrites par GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., une société en commandite constituée et soumise aux lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o CORPORATION TRUST Co., Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

- Deux mille quatre-vingt-huit (2.088) Actions Préférentielles de Série B ont été souscrites par GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., une société en commandite, constituée et soumise aux lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o MAPLES & CALDER, Uglund House, P.O. Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

- Deux cent trente-neuf (239) Actions Préférentielles de Série B ont été souscrites par GOLDMAN SACHS PARTNERS 2000 GMBH & CO. BETEILIGUNGS KG, une société en commandite constituée et soumise aux lois d'Allemagne, ayant son siège social à c/o GOLDMAN, SACHS & Co. oHG, Messe Turm, Friedrich - Ebert - Anlage 49, 60308 Frankfurt am Main, Allemagne;

- Mille huit cent vingt-sept (1.827) Actions Préférentielles de Série B ont été souscrites par GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., une société en commandite, constituée et soumise aux lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Co., Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

- Mille cents (1.100) Actions Préférentielles de Série B ont été souscrites par STONE STREET FUND 2000, L.P, une société en commandite constituée et soumise aux lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Co., Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Les souscriptions susmentionnées sont approuvées par les autres actionnaires, qui renoncent à leur droit de souscription préférentielle.

Les Actions Préférentielles de Série B ont été entièrement libérées par les souscripteurs par un apport en espèces, tel que le montant de cinq millions cinq cent mille euros (EUR 5.500.000,-) est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

La contribution totale de cinq millions cinq cent mille euros (EUR 5.500.000,-) consiste en soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 68.750,-) alloués au capital social et en cinq millions quatre cent trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 5.431.250,-) alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million trois cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 1.354.576,25) représenté par deux cent treize mille quatre-vingt-dix-huit (213.098) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, six cent cinquante mille cinq cent soixante-trois (650.563) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et deux cent vingt mille (220.000) Actions Préférentielles de Série B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. Les Actions Préférentielles de Série B ont un rang supérieur aux Actions Préférentielles de Série A et aux Actions Ordinaires; et les Actions Préférentielles de Série A ont un rang supérieur aux Actions Ordinaires.»

Estimation des frais

Les frais et dépenses de la présente augmentation de capital qui incombent à la société, sont évalués approximativement à cinquante-huit mille sept cent euros (€ 58.700,-).

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Rien de plus n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant de parler, l'assemblée a été unanimement clôturée par le président.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bellardi Ricci, M. Elvinger, M. Walch, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2002, vol. 884, fol. 7, case 7. – Reçu 55.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2002.

F. Kessler.

(89705/219/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

NASCENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 77.159.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 19 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2002.

F. Kessler.

(89706/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

PROTEXIA INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.559.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier sera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ASSURANCES GENERALES DE FRANCE IART, une société de droit français, établie et ayant son siège social à 87, rue de Richelieu, F-75002 Paris, France,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Charles Besnehard, Administrateur-Délégué de SINSER (EUROPE) S.A., demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné le 15 novembre 2002.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

(i) Le comparant est le seul et unique actionnaire de la société anonyme PROTEXIA INTERNATIONAL, ayant son siège social à Luxembourg, 19, rue de Bitbourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire, le 16 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 30 du 28 janvier 1992 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 37.559.

(ii) Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euros et soixante-deux Cents (EUR 1.239.467,62), représenté par cinquante mille (50.000) actions sans valeur nominale, intégralement libérées.

(iii) Que le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

(iv) Que le comparant en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare prononcer la dissolution de la Société.

(v) Que la société SINSER (EUROPE) S.A. est nommée en tant que liquidateur.

(vi) Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

(vii) Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au liquidateur de la Société pour l'exécution de leur mandat.

(viii) Qu'il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

(ix) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Besnehard, H. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2002, vol. 873, fol. 29, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(89724/239/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

IFI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 58.815.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

(88898/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 58.815.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 25 novembre 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de IFI LUX S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
- de procéder à la liquidation de la Société par réunion de toutes les actions en une seule main, les pertes cumulées excédant 75 % du capital.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(88899/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 58.815.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 25 novembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IFI LUX S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver de bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer la perte de l'exercice de Euro 47.788,10 (LUF 1.927.767,-) dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(88900/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.
